Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20260407-026_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOET
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : mairie-plancoet@wanadoo.fr

Délibération n°026-2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :
3 avril 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : **23** - Présents : **20** - Votants : **23**

Séance du mardi 7 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, LABBÉ Céline, BOUAN François, ROLLAND Marie-Charlotte, SAMSON Noël, HEUX Claudine, WOEHL Gérard, DUBAR Martine, FOREST Éric, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, PÉATIER Carole, DESCLOS David, DESBORDES Gwénaëlle, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, CHANTEREAU Vanessa, MARCHESSEAU Marion, PERROT Justine, CADE Armand.

Excusés avec procuration : Messieurs COTTEBRUNE Yves (pouvoir donné à François BOUAN), BEAUDUCEL Fabrice (pouvoir donné à Éric FOREST) et DUFEIL Tanguy (pouvoir donné à Céline LABBÉ).

Secrétaire de séance : Madame Marion MARCHESSEAU

OBJET : Désignation d'un représentant auprès du PNR Vallée de la Rance

Il est rappelé au Conseil municipal que par voie de délibération n°043-2023 en date du 11 juillet 2023, la commune a décidé d'adhérer au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel régional de la Vallée de la Rance.

A ce titre, la commune doit désigner un délégué afin d'aller siéger au conseil syndical.

Pour cela, M. le maire propose les candidatures suivantes :

Titulaire	M. Fabrice BEAUDUCEL
Suppléant	M. Dominique REBILLARD

et invite les conseillers à annoncer leurs candidatures.

Il est procédé au vote à bulletins secrets, sauf si l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

- **DÉSIGNER** les délégués suivant auprès du Conseil syndical du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel régional de la Vallée de la Rance : M. Fabrice BEAUDUCEL, titulaire et M. Dominique REBILLARD, suppléant

- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux

MAIRIE DE PLANCOET
CÔTES D'ARMOR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.